



Programme de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur le bassin versant de la Sèvre nantaise

Etat d'avancement – résultat du programme Année 2005

1- Contexte de la mise en œuvre de la démarche

Les 4 FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du bassin versant assurent notamment les missions de contrôle des populations des rongeurs aquatiques nuisibles.

La CLE du SAGE Sèvre nantaise a eu la volonté de développer la lutte par le piégeage et d'abandonner progressivement les moyens chimiques. L'objectif est l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques. Cette décision d'abandon de la lutte chimique a anticipé la réglementation qui vise l'interdiction totale de l'utilisation de la voie chimique à partir de 2006.

Il apparaissait par ailleurs important d'engager une démarche globale sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, pour plus d'efficacité.

Un document d'objectif cadre les principes d'intervention sur le bassin de la Sèvre nantaise et une convention de partenariat lie les 4 FDGDON, les 7 syndicats de rivière et l'IIBSN. Un dispositif de suivi a par ailleurs été mis en place depuis 2002.

Chaque FDGDON s'est organisée pour répondre aux objectifs de la démarche selon ses propres moyens. Un comité de pilotage, animé par l'IIBSN, se réunit annuellement pour suivre l'évolution du projet.

Le point est fait sur l'évolution des populations au regard des résultats des sites de suivis répartis sur le bassin, et sur l'évolution des captures de manière générale.

2- Résultats de la lutte pour l'année 2005

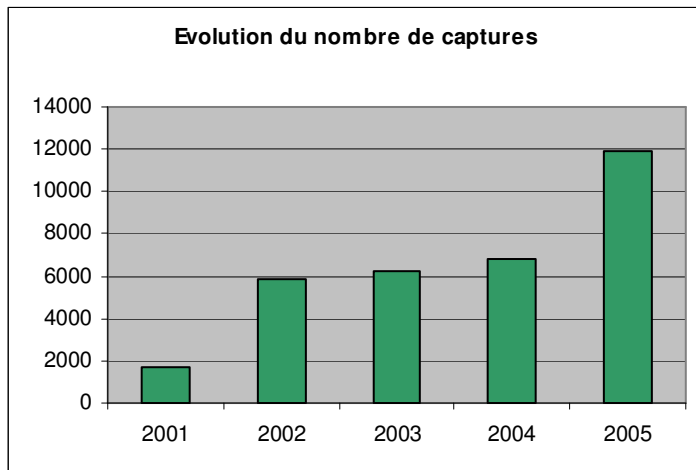
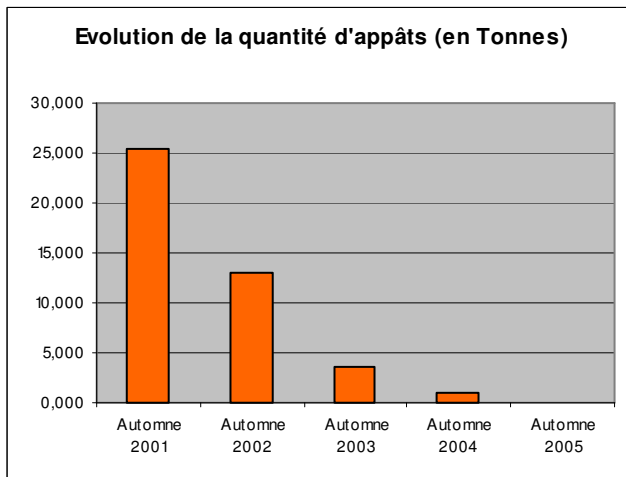
Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le mardi 28 février 2006 pour faire le bilan des opérations de lutte engagées par les 4 FDGDON sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise pour l'année 2005.

La lutte chimique est aujourd'hui totalement abandonnée sur le bassin versant depuis 2004.

Les captures par piégeage sont toujours en augmentation constante. Elles ont progressivement pris le pas sur la lutte chimique. Les FDGDON ont perfectionné leurs réseaux d'intervention avec les piègeurs. On a ainsi abouti à la capture de 11910 rongeurs aquatiques nuisibles en 2005, contre 6793 en 2004.

Cette évolution des captures ne traduit pas une augmentation forte des effectifs. Les réseaux de piègeurs bénévoles sont plus importants et la lutte par piégeage aujourd'hui bien installée sur la plus part des sous bassins. Par ailleurs, le contexte climatique (été sec) a favorisé les prises sur les cours d'eaux principaux, généralement là où s'exerce la plus forte pression de piégeage.

La progression des captures a été très nette en Deux-Sèvres (x2.3 de 2004 à 2005) et en Vendée et Maine-et-Loire dans une moindre mesure (respectivement x1.7 et x1.6 de 2004 à 2005) et plutôt stable en Loire-Atlantique.



Département de la Vendée.

La lutte chimique est totalement arrêtée sur les cantons concernés par le bassin de la Sèvre Nantaise depuis 2005.

Les agents régulateurs des groupements locaux se chargent de la mise en œuvre de la campagne de piégeage. Les bénévoles participent aussi au piégeage. Environ 4000 ragondins et rats musqués ont été piégés en 2005, pour un total de 355 km de berges de cours d'eau et 256 km de rives de plan d'eau.

Département des Deux-Sèvres

Un animateur est chargé du suivi des opérations de lutte sur le bassin de la Sèvre amont.

Un réseau de piégeur a été constitué et un programme de lutte collective engagé. En 2005, le réseau de bénévoles a pris une dimension importante qui a permis une efficacité dans la campagne de piégeage. L'augmentation des prises est très nette : plus de 5000 rongeurs capturés en 2005.

Ces chiffres peuvent notamment s'expliquer par le fait d'une pression de lutte plus importante mais aussi par le fait que les résultats des luttes n'intégraient pas auparavant les chiffres des piégeages individuels.

Deux campagnes de lutte collective ont été organisées. Parallèlement, une lutte individuelle est organisée (prêt de cages à des volontaires) avec l'appui de la FDGDON 79.

Le bassin de la Sèvre amont est parsemé de nombreux plans d'eau, correspondant à autant de foyers de contamination potentiels des cours d'eau du bassin. La FDGDON a donc étendu la lutte collective et la lutte individuelle sur ces plans d'eau. Elle est toutefois limitée à la volonté des propriétaires.

L'année 2005 aura aussi été l'occasion pour la FDGDON 79 de mettre en place des battues administratives (sept au total), qui auront permis de parcourir 111 km de rivière pour un total de 250 prises.

Département du Maine-et-Loire

Le dispositif de bénévoles est financé par une prime « à la queue » de la FDGDON et une surprime apportée par le syndicat de rivière.

L'effort de piégeage a été renforcé et les captures ont augmentées en 2005 : 1624 rongeurs.

En 2005, l'ensemble des captures a été réalisé dans le cadre de la lutte individuelle effectuée par les bénévoles.

Département de la Loire-Atlantique

La lutte chimique est arrêtée depuis 2001. La FDGDON 44 verse une prime à la queue, financée en partie par les syndicats de rivière. Des agents de la FDGDON se chargent aussi du piégeage sur certains sites, dans le cadre d'opérations « coups de poing ». Les captures sont en relative stabilité par rapport à l'année précédente (1214 rongeurs).

Les réseaux de piègeurs communaux bénévoles ont été plus actifs. Leurs actions ont été complétées par des opérations de la FDGDON sur les cours d'eau principaux (Sèvre et Maine ainsi que le parc du Loiry) souvent plus difficiles à piéger.

3- Le suivi des populations

Dans le cadre du partenariat entre l'IIBSN et la FDGDON, des sites de suivi ont été mis en place sur le bassin de la Sèvre nantaise.

On dénombre au total 13 sites de suivi des populations sur le bassin.

L'analyse des résultats des suivis, chacun replacés dans leur contexte local, permet de réorienter ou de renforcer les programmes de lutte établis sur les sous-bassins versants.

Une analyse sur le long terme permet de dégager des tendances d'évolution de la population.

Deux sites de suivi par département sont financés par l'IIBSN. Afin de compléter le réseau de suivi, certains points ont été ajoutés par la FDGDON : la Flocellière en Vendée par exemple.

Certains conseils généraux financent eux aussi des points de suivi, qui pour certains correspondent à ceux de l'IIBSN. C'est notamment le cas en Vendée où le Conseil Général subventionne la FDGDON pour le suivi des trois points sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Deux points sont en commun avec l'IIBSN. La FDGDON pourrait alors proposer deux nouveaux points pris en charge par le conseil général, situé en des lieux pertinents, ce qui permettrait d'éviter les doubles financements sur les premiers points.

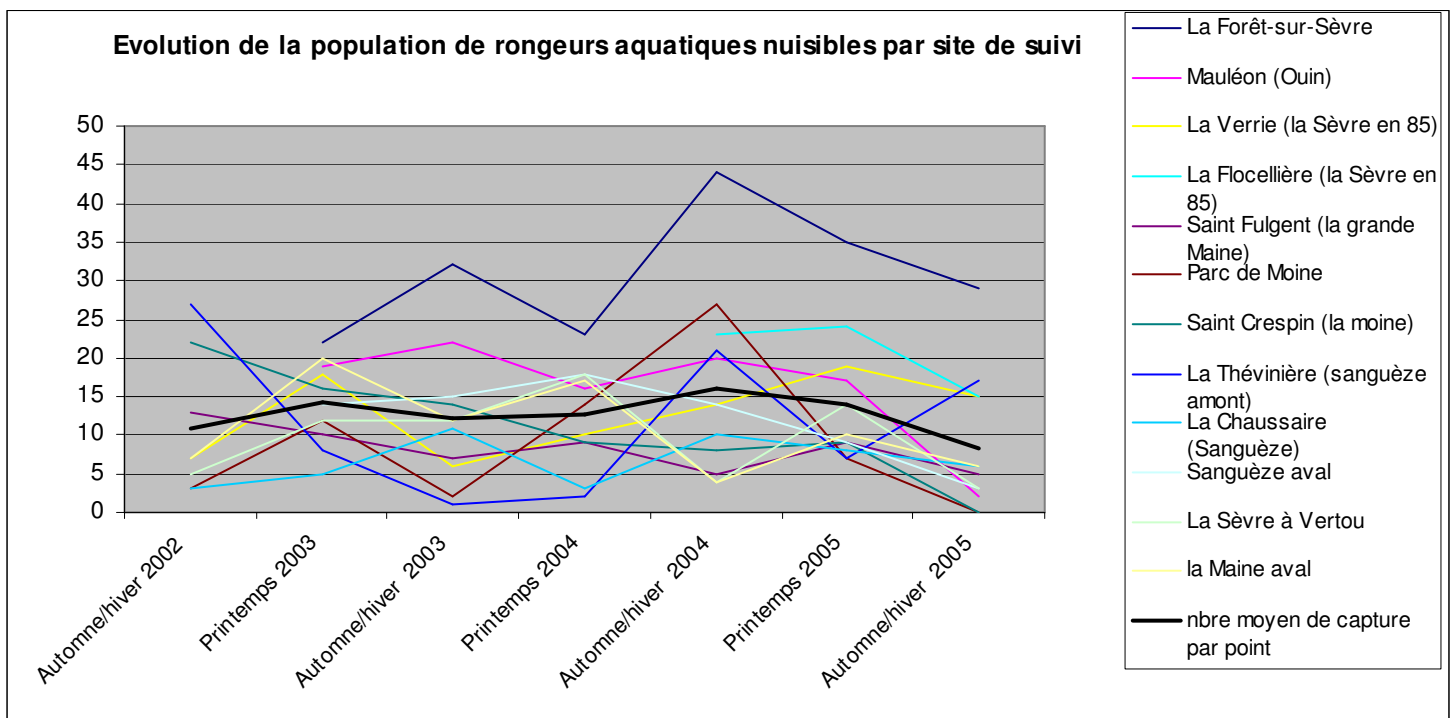
De manière générale, on constate une diminution ou une stabilisation du nombre de ragondins sur les différents sites de suivi.

Certains sites ne bénéficient pas d'un temps de recul suffisant pour pouvoir établir des tendances pertinentes (cas de la Flocellière).

Par ailleurs, quelques sites ont des évolutions spécifiques, liées à des contextes locaux particuliers : forte hausse du nombre de ragondins sur l'étang de la Thévinière, hausse importante sur la Crûme suite à un été très sec qui a rassemblé les populations sur le site de suivi.

D'autres sites sont fortement colonisés par les rats musqués. Dans ce cas, les populations de ragondins sont moindre (la Forêt sur Sèvre).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des populations de rongeurs aquatiques nuisibles sur ces sites depuis 2002.



En conclusion, les résultats de l'année 2005 montrent que les techniques par piégeage, qui répondent aux objectifs du SAGE, sont aujourd'hui bien installées à l'échelle du bassin versant. Les réseaux locaux sont de plus particulièrement efficaces.

La limitation de la progression des populations passe par un maintien de cet effort de piégeage.

Le dispositif coordonné à l'échelle du bassin aura permis de devancer la réglementation.

Par ailleurs, les suivis de population s'avèrent des outils indispensables au bon fonctionnement des campagnes de piégeage.